

**Décision n°2008-042/AN-PRES
Portant nomination d'un membre
du Conseil constitutionnel**

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;

Vu la Résolution n°001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la Résolution n°002-2007/AN du 04 juin 2007, portant élection du Président de l'Assemblée nationale ;

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} : Madame **SAWADOGO née KORGHO Maria Goretti**, Magistrat de 1^{er} grade, 2^{ème} échelon, Matricule 130 177V est nommée membre du Conseil constitutionnel conformément à l'article 153 de la Constitution, en remplacement de madame Jeanne SOME dont le mandat est arrivé à expiration.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 08 novembre 2008

Roch Marc Christian KABORE